



Relances de credirec à plusieurs reprises

Par **benoit**, le **05/11/2009 à 14:45**

Bonjour,rnrnJe suis inquieté par Credirec depuis 1 mois, par téléphone fixe ou portable, aussi par courrier simple, d'une dette apparament de 12.099,90 € qui daterait de 1986, avant mon divorce. Depuis 2002, j'ai un dossier de surendettement en cours, il me reste encore 4 ans pour le solder. Jamais auprès de la Banque de France, cette société ne s'est plainte. A ce jour, dans leurs relances, ils ne me parlent jamais de jugement exécutoire en leur faveur. Je dois faire quoi ? leur demander celui-ci ou pas ?rnrnMerci de votre réponse à très bientôt de vous lire.rnrnJMC

Par **Tisuisse**, le **05/11/2009 à 18:38**

Bonjour,rnrnSi je ne me trompe pas, CREDIREC n'est pas un huissier, c'est une société de recouvrement. Les sociétés de recouvrement n'ont strictement aucun pouvoir pour récupérer les dettes. Seul un huissier, nanti d'un jugement avec son titre exécutoire, a ce pouvoir.rnrnQuoi faire : vous adressez à CREDIREC une LR/AR dans laquelle vous réclamez, sous huitaine, le jugement et le titre exécutoire. Je vous parie qu'ils ne répondront jamais car ils n'ont rien.